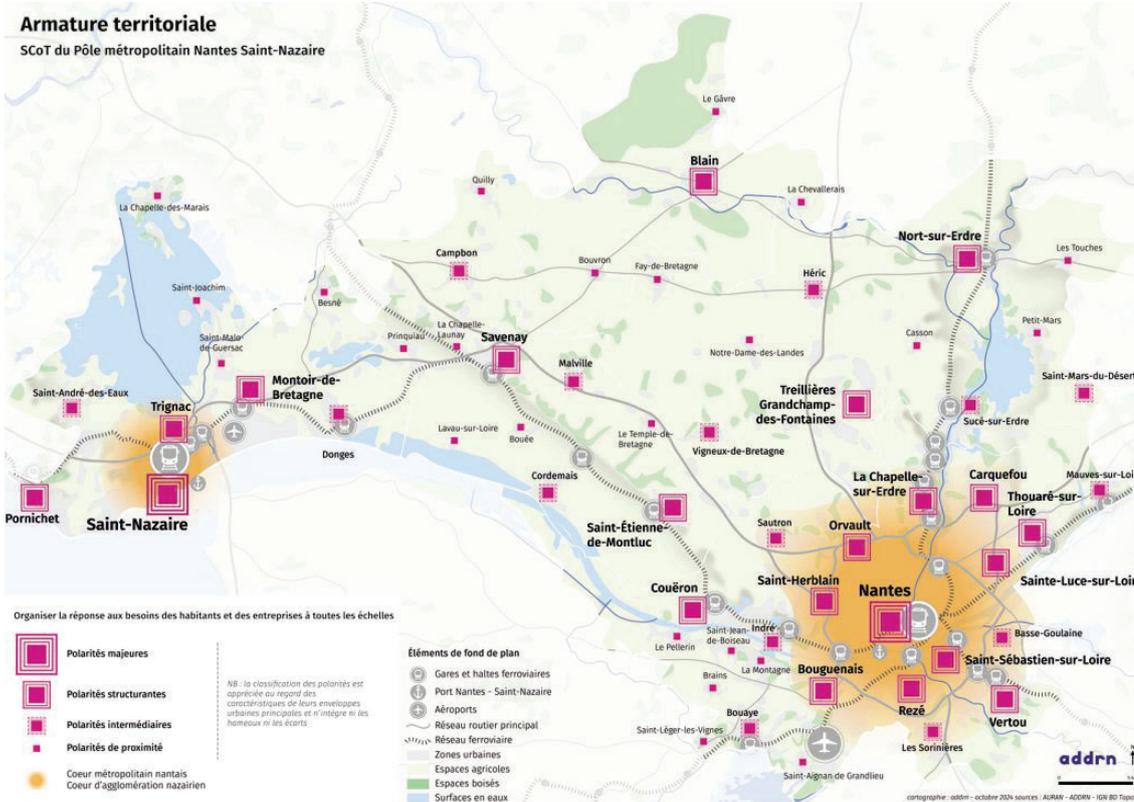


# La barre du million d'habitants avant 2030

**URBANISME.** Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire vient d'arrêter son nouveau Schéma de cohérence territoriale (Scot), document qui fixe un cadre au développement d'un territoire comptant 950 000 habitants.



Le Scot définit, pour la première fois, des « polarités intermédiaires » : Bouaye, Sautron, Sucé, Vigneux...

Photo Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Les élus du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avaient annoncé « un Scot de rupture ». Scot pour Schéma de cohérence territoriale. Après plus de deux ans de travaux, ils viennent d'arrêter un texte fixant un cadre à l'aménagement futur d'un territoire comptant 950 000 habitants établis de l'agglomération nantaise à l'est à la Brière à l'ouest, en passant par Nort-sur-Erdre et la forêt du Gâvre au nord.

## ► Santé globale

Avec cette révision, la troisième du nom, le Scot conserve l'ambition d'une « justice territoriale, sociale et climatique ». Mais il possède désormais un fil rouge : la santé globale. Celle des humains et celle des milieux.

« Les choix d'aménagement sont susceptibles d'agir sur 80 % des déterminants de santé des habitants », expose Eric Provost, premier vice-président de Saint-Nazaire Agglo. « L'accès à une eau de qualité, à un espace naturel, à un logement, un emploi, des mobilités actives... Tout ceci

participe de notre bonne santé », complète Frédéric Vasse, directeur du pôle métropolitain.

Dans cette optique, tout en garantissant les fonctions fondamentales de l'aménagement du territoire, à savoir « se loger, travailler, se déplacer », le Scot souhaite améliorer le fonctionnement écologique des espaces.

« La force de notre territoire repose sur son maillage avec les deux agglos de Nantes et Saint-Nazaire, un réseau de villes plus ou moins grandes et des pôles de proximité », décrypte Aziliz Gouez, vice-présidente de Nantes Métropole en charge de l'alliance des territoires. À cette armature urbaine, le nouveau Scot adosse une armature environnementale. C'est-à-dire qu'il regarde comment organiser le peuplement au regard des capacités environnementales de nos territoires à recevoir des activités, des habitants, des voies de circulation, etc. Par exemple, nous n'installons pas de nouveaux habitants là où la ressource en eau potable n'est pas disponible. »

Le nouveau Scot fait ainsi passer ce territoire d'estuaire d'un régime de préservation de ses ressources et de ses espaces naturels à une logique de restauration de ses fonctionnalités écologiques. À titre d'exemple, le texte fixe « des objectifs de reboisement ambitieux et inédits » en développant des pratiques d'agroforesterie sur 16 000 ha de terres agricoles d'ici 2050. Soixante-quinze ans après le remembrement, « le mouvement inverse n'est pas de la science-fiction ».

## ► Sobriété

Sur un territoire qui prévoit d'accueillir « entre 180 000 et 200 000 habitants supplémentaires d'ici 2050 », soit une moyenne de 11 000 par an, « à tous les âges de la vie », un mot d'ordre : « La maîtrise ». « Les sols n'est désormais plus simplement perçus comme une surface à aménager. On est sorti de la période des ressources illimitées quand on bétonnait à tire-larigot. On est déjà dans la trajectoire du Zan pour arriver au zéro artificialisation nette

en 2050 », indiquent Aziliz Gouez et Frédéric Vasse. De cela découlent la priorité au renouvellement urbain, l'interdiction de la création de nouvelles zones commerciales périphériques ou bien encore la densification des zones d'activités existantes. Là encore, le territoire joue la carte de la solidarité. « Il a été décidé, collectivement, d'avoir une enveloppe foncière mutualisée pour des projets d'intérêt commun ». Tout comme chaque partenaire s'est engagé à donner 1 % de son droit à construire au Pays de Blain pour lui redonner des marges de manœuvre.

## ► Réduire les incertitudes

Et après ? Les garanties sont minces. Changement et migration climatiques. Flou géopolitique. Détricotage de politiques publiques. Conjonctures économiques. Pour éviter le « pilotage dans l'incertitude », le pôle métropolitain a programmé des rendez-vous annuels et triennaux pour apprécier la mise en œuvre de ces trajectoires.

Rémi Certain

## REPÈRES

### Le Scot, c'est quoi ?

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) permet de planifier et d'orienter l'évolution d'un territoire en fixant le cadre de toutes les questions relatives à son aménagement : logement, emploi, mobilités, services, équipements, etc. Il a pour objectif d'assurer la cohérence des politiques publiques afin de satisfaire les besoins immédiats et futurs de la population tout en préservant les ressources pour les prochaines générations. Plus connus du grand public, les plans locaux d'urbanisme (PLU) sont les déclinaisons locales et opérationnelles de cette stratégie.

### Quel périmètre ?

Le Scot s'organise à l'échelle du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, un territoire qui regroupe cinq intercommunalités (Nantes métropole, Saint-Nazaire agglomération, Erdre-et-Gesvres, Estuaire et Sillon, Pays de Blain communauté) et compte près de 950 000 habitants.

### Quelle légitimité ?

Le projet de révision du Scot a été arrêté jeudi 27 février à l'unanimité des élus siégeant au sein du comité syndical du pôle métropolitain. Le texte fait désormais l'objet d'une enquête publique avant un vote d'adoption programmé fin 2025. Son élaboration s'est déroulée sur 28 mois, au fil d'un dialogue impliquant l'avis de citoyens, d'experts locaux, d'acteurs économiques, de personnes publiques associées, des élus municipaux, des conseils de développement, etc. « Il résulte d'une vision partagée d'un projet de territoire marqué par la solidarité et la complémentarité, qui bat en brèche le traditionnel discours sur la fracture territoriale et l'opposition villes versus campagnes », se félicite Aziliz Gouez, vice-présidente de Nantes Métropole en charge de l'alliance des territoires.